

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, rue Favart, 14 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Mars 1881.

Bulletin politique.

L'interpellation de M. Clémenceau n'a
pas donné le résultat qu'on aurait pu en at-
tendre. L'ordre du jour de blâme que pro-
posait le député radical a été repoussé, par
298 voix, par toute la majorité inféodée à
M. Gambetta.

Le sort de la bataille était décidé d'avance
au Palais-Bourbon, quelles que fussent
être les révélations portées à la tribune par
l'orateur.

M. Clémenceau s'est peut-être trop étan-
du sur la question technique de la fabrica-
tion des poudres, sur les détails du com-
merce ; il a fatigué l'attention de la Chambre,
quand il aurait dû prendre le débat d'un peu
plus haut et viser surtout notre politique
générale.

Mais pourtant son attaque vive et mor-
dante a réussi à troubler absolument M.
Jules Ferry et à le faire tomber dans des
contradictions étranges, dans des aveux et
des démentis simultanés indignes d'un gou-
vernement.

Le président du conseil a affirmé, et le
ministre de la guerre avec lui, que le gou-
vernement ignorait absolument que les pou-
dres vendues à la maison Roth, de Vienne,
étaient destinées à la Grèce. Et dans le
même discours il déclarait que les gouverne-
ments de Berlin et de Vienne n'ont accordé
le transit à ces poudres que parce qu'elles
étaient en destination d'Athènes !

Or ces deux gouvernements n'ont pu con-
naître cette destination que par la déclara-
tion qui leur en était faite ; et la déclara-
tion ne pouvait être faite que par l'expé-
diteur, c'est-à-dire par le gouvernement
français ! Et c'est le président du conseil qui
ose soutenir qu'il ignorait tout !

Il faudrait donc admettre que l'Allemagne
et l'Autriche, pour donner simplement un

laisser-passer, ont voulu savoir où allaient
les poudres, et que, seul, le gouvernement
français, qui les vendait, ne s'est pas enquis
de leur destination ?

Jamais ministre n'a plus cyniquement
outragé le bon sens et la vérité, ni abusé de
la crédulité publique.

Il reste trois points absolument démon-
trés par M. Clémenceau : — d'abord, que le
gouvernement français savait parfaitement
où allaient les poudres, puisqu'il avait con-
naissance du permis de transit donné par
l'Allemagne et l'Autriche ; — ensuite, que
la vente des poudres dans de pareilles con-
ditions est un fait sans précédent ; — en
troisième lieu, que, sans ces poudres, le
gouvernement grec ne pouvait pas faire la
guerre.

Rien, dans le discours du ministre, n'a
pu atténuer, et encore moins réfuter, ces
trois faits.

Il y avait donc bien connivence de notre
gouvernement avec celui d'Athènes, encou-
ragement donné aux Grecs de se lancer dans
les aventures belliqueuses, au risque de
« mettre le feu au monde », comme dit M.
Barthélemy Saint-Hilaire.

C'est ici que M. Clémenceau a manqué
l'occasion, qui s'offrait belle, de toucher au
vif la politique de notre gouvernement. Il a
bien eu un trait cruel en rappelant à M.
Jules Ferry ses paroles dans l'interpellation
Devès sur « l'hypocrisie gouvernementale »
consistant à conseiller la paix aux Grecs
et à leur faire passer en secret des armes
et des munitions de guerre. Mais c'était à
ce moment qu'il fallait agrandir le débat au
lieu de clore la discussion, et montrer les
contradictions flagrantes qui existent entre
les actes et les paroles du gouvernement.

Car enfin cette « hypocrisie gouvernemen-
tale » existe aux yeux de tous, sans qu'on
puisse la nier. C'est pendant que M. Barthé-
lemy Saint-Hilaire, dans ses notes diploma-
tiques, conseillait la paix aux Grecs et les
adjurait de ne pas « mettre le feu au
monde », que le gouvernement français leur
faisait passer « en secret des armes et des
munitions » !

Voilà ce qui restera toujours prouvé par
des faits patents et avoué même par les dé-
clarations ministérielles.

Certainement le commerce des poudres
et des armes est licite, comme tous les com-
merces. Mais tout dépend des circonstances.
Et il est clair aussi que ce commerce entre-
pris au moment où M. de Freycinet annon-
çait aux Grecs qu'ils avaient « un titre irré-
fragable », où M. Barthélemy Saint-Hilaire
signalait le conflit turco-grec comme un
danger de conflagration générale, il est
clair, disons-nous, que ce commerce était
coupable et engageait la France dans les
complications orientales.

L'opinion publique l'a bien compris, et
c'est pour cela qu'elle s'est émue si vivement
et que la presse a dû se faire l'écho du senti-
ment général. C'est pour cela aussi qu'elle
ne sera nullement rassurée par la réponse
de M. Jules Ferry, qui, au lieu de disculper
son gouvernement, n'a fait que mettre en
pleine lumière l'imprudence de sa politique
et les contradictions entre ses actes et ses
paroles.

La majorité républicaine seule n'a rien
voulu comprendre, parce qu'elle voit dans
le cabinet le pouvoir qui doit présider aux
élections prochaines, et aussi peut-être
parce que son servilisme devant M. Gam-
betta est incurable. Soit, nous n'avons plus
à tenir compte de son opinion ; mais le pays
maintenant connaît la vérité, et nous vou-
lons espérer qu'il jugera en dernier ressort.

Le Journal des Débats fait de la morale, et
même de la saine morale, à laquelle nous ne
saurions vraiment trop applaudir. Il faut
lire et savourer cette page que ne désavoue-
rait pas un austère prédicateur :

« Un jeune scélérat de quatorze ans —
un fou peut-être — attire chez lui un pauvre
petit garçon de six ans, l'éventre d'un coup
de couteau et va tranquillement se livrer au
poste le plus voisin. Il déclare que chargé
par son patron, quelques jours auparavant,
du recouvrement d'une somme de 200 fr.,
il a gardé l'argent, acheté un pardessus

« afin d'avoir l'air comme il faut », loué une
chambre loin de sa famille et de son atelier,
et vécu ensuite des plaisirs de son goût jus-
qu'à épuisement de la somme volée. C'est
alors que, ne sachant plus que faire, ce Né-
ron des faubourgs s'est donné la fête de tuer
un petit enfant. Comme cela, au moins, on
parlera de lui avant son départ pour la
« Nouvelle » ou son entrée dans une mai-
son de détention ; car, paraît-il, il n'a pas
l'âge de la guillotine ! Eût-il eu cet âge, peut-
être eût-il commis son crime quand même ;
il serait mort en disant « E finita la come-
dia ! » Ce mot-là doit bien se trouver quel-
que part dans les romans dont il a fait sa
nourriture ou dans les drames auxquels il a
assisté !

» Il a, en effet, de la littérature, ce petit
misérable ! On lui demande où il a dépensé
son argent. « D. Vous avez été dans de
mauvais endroits ? — R. Oh ! non, Mon-
sieur. — D. Alors, vous avez bu. — R. Pas
davantage. Je n'aime que deux choses : la
lecture des romans et le théâtre. J'ai dépensé
tout mon argent au spectacle. Puis, quand
je n'ai plus eu d'argent, je me suis demandé
ce que je ferais pour faire parler de moi
dans les journaux. — Et, en effet, on y
parle de tout le monde ; pourquoi pas de
moi aussi ? — C'est alors, ajoute-t-il, que,
me souvenant d'une de mes lectures, j'ai
mis en action une scène d'un roman (il
nomme le roman), et j'ai tué le petit Schee-
nen. » Et voilà !

» Il ne faut rien exagérer. Que de braves
gens, lecteurs de journaux à un sou ou
spectateurs de drames rouges comme le
sang, sortent indemnes et absolument can-
dides de ces tristes fréquentations littéraires !
Il n'importe ! Nous n'aurions point le cœur
tout à fait léger en ce moment si nous avions sur
la conscience la paternité de quelque une de
ces œuvres malsaines, ou simplement le tort de lui
avoir donné asile au bas de la première page
d'une feuille quotidienne. Ni la presse ni le
théâtre ne sont tout à fait innocents ici, non
plus que dans beaucoup de cas analogues ;
la presse surtout, la presse à un sou, cette
petite presse qui est un si admirable véhi-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE L'AVEUGLE

Récit italien de Vittorio BERSEZIO, traduit par Léon Dieu.

(Suite.)

Anastasio n'était pas communicatif, et évitait
soigneusement de parler de son passé.

Quelques compères, qui savaient que le vin délie
la langue, avaient cherché à l'entraîner à l'auberge
dans l'espoir de le faire causer en lui offrant une
bouteille. Mais le mystérieux mendiant manifestait
une répulsion étrange pour les alcooliques, et
toutes les tentatives furent vaines. A chaque offre
de ce genre qui lui était adressée, il frappait brus-
quement la terre de son bâton, hâta le pas de
ses longues jambes, appelait Brusco d'une voix
furibonde et s'éloignait rapidement. Au bout de
quelque temps, la curiosité découragée renonça à
toute autre tentative et chacun se résigna à ignorer
les aventures de l'aveugle, qui d'ailleurs ne sem-
blaient guère intéressantes à connaître.

Brusco, lui, aurait pu raconter l'histoire de son
maître ; mais le bon chien était incorruptible, et
j'engage ceux qui ont des secrets à garder à choi-
sir de pareils confidentiels, ils n'auront pas lieu de
s'en repentir.

Cependant, l'histoire de ce pauvre ouvrier était
très-intéressante, et moi, qui l'ai apprise du curé,
auquel l'aveugle la confia au moment de mourir,
je vais vous la raconter le plus brièvement possible.

II

La fonderie de M. Frangia était un établissement
de premier ordre, dans l'installation duquel tous
les progrès de la science moderne et tous les per-
fectionnements industriels avaient été mis à con-
tribution. Elle occupait environ trois cents ou-
vriers et prospérait admirablement, grâce au zèle
intelligent et à l'activité de Piétro, fils aimé du pro-
priétaire.

Piétro avait environ trente ans ; c'était un homme
grand, vigoureux, aux manières franches et cor-
diales, habile à commander et capable d'obéir,
aussi prompt à concevoir un projet qu'à l'exécuter.
Très-instruit, même en littérature, il était impos-
sible d'en savoir plus que lui sur son industrie.
Pourtant il n'en tirait pas vanité, et savait se faire
obéir des ouvriers par la seule influence d'une in-
discutable supériorité professionnelle. Aussi n'était-
il pas étonnant que son vieux père, devenu à peu
près incapable de travailler, lui laissât toute la
responsabilité de la direction et de l'administration
de l'usine.

Piétro était heureux, tout lui réussissait, et ses
éminentes qualités, sa bonté naturelle, appréciées

de tous, semblaient devoir désarmer l'envie qui
s'attache souvent aux pas de l'homme couronné par
la fortune.

Cependant, Piétro avait un ennemi, un envieux,
et, chose bizarre, cet envieux était précisément
l'ouvrier dans lequel il avait le plus de confiance,
celui qui aurait dû lui être le plus attaché ainsi
qu'aux siens, car le malheureux avait contracté
envers la famille Frangia et envers Piétro lui-même,
une dette incontestable de reconnaissance.

Il s'appelait Anastasio, c'était un ouvrier modèle.
Quand Piétro était obligé de s'absenter pour les
affaires de la maison, Anastasio le remplaçait ; et
cette confiance n'avait jamais été trahie. La
famille Frangia le considérait comme un des siens.
Mais il avait un caractère violent, des passions
impétueuses, et il s'était farci la tête de lectures
pernicieuses sur les questions sociales. C'était une
intelligence complètement dévoyée.

Anastasio était le fils d'un ancien ouvrier de
l'usine. Il n'avait jamais connu son père, mort
victime d'un accident. Un moule rempli de métal
en fusion avait éclaté, et le pauvre homme, atteint
à la figure par les fragments incandescents, avait
succombé après d'horribles souffrances. Le père
de Piétro, touché de la triste situation de la veuve
près de devenir mère, lui donna asile dans sa
maison et se permit d'exercer sur le jeune enfant,
quel qu'il fût, garçon ou fille. Par un hasard singu-

lier, Piétro était venu au monde le jour même de
l'accident. Six mois après la naissance du fils du
fondeur, naquit le fils de l'ouvrier. Mais sa mau-
vaise étoile n'abandonna pas l'infortuné : sa mal-
heureuse mère mourut des suites de ses couches et
Anastasio resta orphelin, n'ayant plus d'autre sou-
tien en ce monde que la famille Frangia.

Il fut élevé avec le fils de son maître et partagea
ses jeux et ses études jusqu'au moment où Piétro
fut envoyé au collège de la ville voisine pour per-
fectionner son instruction. Anastasio, qui avait
appris à lire et à écrire, à compter, et tout ce qui
concernait le métier d'ouvrier fondeur, fut dès lors
employé à l'usine. Il en conçut un vif ressentiment.
Il était accoutumé depuis l'enfance à considérer
Piétro comme son égal, et il souffrait intérieure-
ment de ne pas être traité avec la même déférence
par les serviteurs de la maison.

A mesure qu'il avançait en âge, il se rendait
mieux compte de sa situation, et la reconnaissance
qu'il éprouvait pour ses maîtres se changeait peu à
peu, et malgré lui, en une implacable jalousie.

En apprenant le départ de Piétro, il maudit
amèrement son sort et se dit que M. Frangia com-
mettait une grande injustice, car il avait bien aussi
le droit d'apprendre, et ne comprenait pas pour
quels motifs on lui déniait ce droit. « A lui tout, à
moi rien ! » murmurait-il.

Mais nul ne connaissait les pensées intimes de

culé de toutes choses, bonnes et mauvaises, devrait bien faire son *mea culpa* : elle a péché, beaucoup péché contre les mœurs, contre le bon sens ; elle a versé et elle verse chaque jour le détestable poison de ses inventions saugrenues et sanglantes à des imaginations sans défense. Elle donne des idées à de pauvres cervelles où le vice n'était encore qu'en germe, elle fournit des modèles et comme des patrons d'assassinat ! C'est une vilaine besogne ; on y gagne, il est vrai, d'élever le tirage du journal, mais il vaudrait mieux tirer moins. »

L'article n'est pas de M. John Lemoinne. C'est M. Henri Aron qui parle ainsi, et qui parle bien. Seulement, il parle de corde dans la maison d'un pendu. M. Aron ne sait-il pas que c'est le *Journal des Débats* qui a publié en feuilleton et lancé dans la circulation les *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, quelques mois avant l'insurrection de juin 1848 ? Il se jouait alors du socialisme, comme d'autres, aujourd'hui, se jouent de la débauche et du meurtre. N'importe ! l'aveu mélancolique de ce libre-penseur rationaliste est bien bon à recueillir.

Le langage de la presse anglaise, en face de l'échec douloureux de Spitzkop, devrait nous servir d'exemple et de leçon. Subie par un général français, une semblable défaite lui eût valu mille objurgations plus abominables les unes que les autres, et embrassant tout le clavier d'injures comprises entre l'épithète de « traître » et celle « d'âne. »

Les journalistes d'outre-Manche évitent de faire son procès au malheureux général Colley. En revanche, ils exaltent la bravoure des Boërs.

« Leur victoire est complète et indiscutable, écrit le correspondant du *Standard*. Ils ont pris d'assaut une position que le général anglais considérait comme imprenable. Même maintenant, je ne puis comprendre comment notre désastre s'est produit, tant leur attaque a été soudaine, tant a été rapide le changement par lequel notre situation, qui semblait d'abord parfaitement sûre, est devenue tout à coup éminemment périlleuse. La prise du mont Majouba (Spitzkop) est un exploit dont toutes les troupes de l'univers pourraient être fières. »

Voilà de l'orgueil intelligent ! Des Français ne manqueraient pas de s'exclamer : « Nos héroïques soldats ne devaient pas, ne pouvaient pas être vaincus ; donc ils ont été, ou surpris, grâce à l'impéritie de leurs chefs, ou victimes d'une trahison !... » Les Anglais disent simplement : « Pour venir à bout d'une poignée de soldats avec des forces numériques bien supérieures, faut-il que ces Boërs soient braves ! »

Le Sénat romain venait au-devant du présomptueux et incapable Varron, écrasé par Annibal, et lui rendait grâce de n'avoir pas désespéré de la patrie. Les Carthaginois, au contraire, mettaient en croix leurs généraux malheureux à la guerre. Aussi Carthage ne tarda-t-elle pas à disparaître de la scène du monde, tandis que Rome n'a jamais pu mourir tout entière. Elle revit en nous, Français... mais pas, malheureusement

jeune homme qui dissimulait avec soin ses tortures.

Pourtant, mystères du cœur humain ! — Anastasio aimait ses bienfaiteurs et son compagnon d'enfance. Piétra le traitait en frère et jamais aucune parole ne sortait de sa bouche pour lui rappeler les bontés de sa famille envers lui ; mais le jeune ouvrier n'était pas capable d'apprécier cette délicatesse, et sans être animé d'aucun sentiment réel de haine contre ses maîtres ; c'était à l'organisation sociale, défectueuse selon lui, qu'il adressait toutes les malédictions de son âme envieuse.

Il lut avidement tous les livres qui traitent de la solution des problèmes sociaux ; il les lut en secret et les médita longtemps. Toutefois il n'osa jamais communiquer à autrui ses impressions, parce qu'il comprenait bien qu'en prêchant la révolution contre les riches, l'anéantissement du capital, lui qui devait tout à ses maîtres, il aurait commis une colossale ingratitude, et cette mauvaise action lui répugnait.

Un jour pourtant, la fatale passion qui rongait l'âme d'Anastasio faillit être terrassée. Ce fut le jour où entra dans cette âme meurtrie la passion la plus envahissante qui puisse émouvoir le cœur de l'homme, l'amour.

(A suivre.)

ment, sous le rapport des égards dus aux généraux vaincus. Il semble même que nous soyons prévenus contre nos généraux par ce seul fait qu'ils sont généraux !

Chronique générale.

Élection de Mortagne. — Scrutin de ballottage du dimanche 6 mars.

M. Bansard des Bois, républicain, 6,757, élu ; M. de Lévis-Mirepoix, conservateur, 5,497. — Majorité en faveur de M. Bansard, 4,560.

Le résultat, on le voit, n'a pas répondu aux espérances que pouvait faire concevoir une lutte vaillamment menée. Les hésitations regrettables de certains conservateurs ont cessé trop tard, et les incorrigibles de l'abstention ont persévéré dans une attitude qui ne saurait être trop sévèrement blâmée.

Malgré ces hésitations et ces abstentions, M. de Lévis-Mirepoix a obtenu une imposante minorité.

Hier, on faisait observer, dans les couloirs de la Chambre, que M. Bansard des Bois n'a obtenu dimanche, dans l'arrondissement de Mortagne, que 450 voix de plus que M. Le Guay, l'adversaire républicain de M. Dugué de la Fauconnerie aux élections de 1877.

La République a donc fait très-peu de recrues dans les rangs impérialistes.

D'autre part, l'écart entre le chiffre des voix recueillies par M. de Lévis-Mirepoix et le nombre des suffrages obtenus en 1877 par M. Dugué de la Fauconnerie prouve que 2,000 conservateurs environ se sont abstenus.

A peine l'interpellation Clémenceau était-elle enterrée à la Chambre, samedi, que des députés s'entretenaient entre eux d'une importante commande d'uniformes militaires grecs qui avait été confiée, il y a quelques mois, à une maison de confection militaire de Saint-Claude (Jura), commande livrée il y a à peine un mois.

D'après le *National*, M. Gambetta a déclaré à M. Grévy que, loin de chercher dans le scrutin de liste une occasion de se faire élire dans un grand nombre de départements, il était résolu à ne se présenter que dans un collège électoral.

On prétend, dans les cercles politiques, que l'émission de l'amortissable aura lieu dans les premiers jours d'avril.

Le correspondant parisien du *Times*, parlant de la prochaine émission du 3 0/0 amortissable, l'appelle un « emprunt électoral ». La définition est bonne à retenir.

Il convient de faire remarquer que M. J. Ferry n'a pas admis un seul membre du clergé catholique dans le conseil départemental de l'instruction publique de la Seine. En revanche, à côté des noms du grand rabbin et de pasteurs protestants s'étaient ceux de libre-penseurs et d'universitaires triés sur le volet ministériel.

Nous n'avons pas la naïveté de nous étonner de cette inique exclusion. Les catholiques sont mis hors la loi par la République.

Les Frères des Ecoles chrétiennes, chassés des classes communales de la ville d'Agen, ouvriront le 12 mars courant une école libre où tous leurs élèves se disposent à les suivre.

Un adjoint, qui est en même temps braiseur, a installé hier dans les bâtiments communaux, demeurés vides, l'instituteur laïque. Celui-ci attend paisiblement les enfants ; il aura toute satisfaction s'il aime la solitude et le silence.

Quelques républicains ont résolu d'enlever le Panthéon au culte de sainte Geneviève, pour le consacrer au culte des « grands hommes », afin, sans doute, de persuader au monde que la République en possède.

Un grand homme nommé Benjamin Raspail a donc déposé sur le bureau de la

Chambre une proposition de loi qu'un autre grand homme, vulgairement inconnu sous le nom d'Achard, a soutenu de sa puissante éloquence, et à laquelle 297 grands hommes de la gauche se sont empressés d'accorder le bénéfice de la prise en considération.

Même au point de vue républicain, nous ne voyons pas l'intérêt pratique que peut bien présenter la proposition de M. Raspail. Où sont-ils donc les grands hommes de la République ? Où donc les hommes de génie ? Où donc les illustres patriotes et les bienfaiteurs de l'humanité ? Nous regardons, nous n'apercevons que des médiocres.

Ainsi que l'a expliqué M^r l'évêque d'Angers, la destination donnée à l'église de Sainte-Geneviève par l'Assemblée de 1794 est d'ailleurs restée la même. Il suffit, aujourd'hui encore, d'un décret du chef de l'Etat et du consentement de la famille pour ouvrir les caveaux du Panthéon aux dépouilles mortelles d'un défunt illustre ou réputé tel.

Nos républicains n'ignorent point cela, mais, dans leur rage de sectaires, ils prétendent soustraire au culte catholique l'église du vœu de Louis XV, et les hommes qui ont livré Paris à l'étranger veulent expulser de son temple la sainte libératrice de la capitale de la France. Un jour, peut-être, M. Gambetta, le « fou-furieux » de la défaite nationale, dormira sous ces voûtes, dans ces murs qui, à cette heure, racontent les glorieux bienfaits de la vierge si chère aux cœurs parisiens !

Nos démocrates ont inscrit le mot *égalité* dans leur devise mensongère, et voilà que pour quelques morts privilégiés ils réclament un temple !

Les employés des Compagnies de chemins de fer.

Dans tout contrat passé entre deux parties, le principe juste, c'est-à-dire le bon sens, demande que les obligations soient réciproques. Il est inadmissible que tous les avantages soient d'un côté et tous les désavantages de l'autre.

L'article 4^{er} du projet de loi tendant à régler les rapports entre les Compagnies de chemins de fer et leurs employés avait pour but de détruire la réciprocité des engagements, et par conséquent de mettre les Compagnies dans cette situation excessivement difficile : de ne pouvoir congédier, selon les usages généralement reçus et dans les conditions ordinaires, des agents dont le service serait insuffisant ou aurait donné lieu à des inconvénients graves.

Pourquoi les partisans du projet de loi s'interessaient-ils aux employés des Compagnies de chemins de fer au point de demander pour eux une loi spéciale, exceptionnelle ?

Et pourquoi ces avocats ne songent-ils pas à étendre leur sollicitude sur les employés de toutes les administrations, soit particulières, soit de l'Etat, sur les ouvriers de tous les corps de métiers, enfin sur tous ceux qui sont obligés de louer leur temps d'une manière quelconque en échange d'une rétribution ?

Est-ce que, par hasard, les autres employés et ouvriers seraient moins intéressants que les ouvriers et employés des chemins de fer ?

Ce n'est pas cela. Mais les partisans du projet se rendent compte de la difficulté qu'il y aurait à faire adopter une loi qui consacrerait un privilège au profit des employés et ouvriers contre les patrons. Ils comprennent qu'on ne saurait forcer un commerçant à garder un employé qui ne le satisfait pas, un entrepreneur à conserver un ouvrier qui travaille mal.

Il est juste que les paresseux et les négligents supportent les conséquences de leur paresse et de leur négligence ;

Il serait absolument injuste de contraindre les patrons à subir des agents qui leur nuisent au lieu de les servir.

A ce point de vue général, la coterie parlementaire n'a point osé se mettre en opposition avec le bon sens et la justice ; car elle aurait eu contre elle un soulèvement de protestations dans tout le pays.

Pourquoi donc cette exception en faveur des employés de chemins de fer ?

C'est que cette coterie a juré la perte des Compagnies ; c'est que cette coterie se soucie fort peu du service des trains et de la sécurité des voyageurs ; c'est que les difficultés de l'exploitation lui importent peu.

C'est que les adversaires des Compagnies

sont surtout des concurrents, des farceurs qui avaient espéré trouver dans le rachat une occasion de se partager de riches dépouilles.

En somme, le projet de loi n'était qu'une affaire de chantage.

En repoussant l'art. 4^{er} qui résume toute l'économie du projet, la Chambre a prouvé qu'elle ne voulait pas se rendre complice des appétits d'une coterie qui essaie de cacher son véritable but sous un prétexte humanitaire.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 6 mars.

Des fluctuations très-brusques se sont produites sur nos rentes cette semaine. Elles ont été déterminées par des réalisations faites en prévision du prochain emprunt.

L'action du Crédit Foncier tend à conquérir le cours de 1,700. Elle a même franchi ce niveau, mais elle a très-légerement reculé à 1,690. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont l'objet de demandes très-nombreuses. Rappelons que la garantie de ces obligations consiste dans le privilège accordé par la loi aux détenteurs sur les annuités dues par les communes. Le montant des sommes à payer aux obligataires ne doit jamais dépasser le chiffre de ces annuités. Pour que cette règle soit scrupuleusement observée, le gouvernement s'est réservé le droit de contrôler les opérations de l'institution. On est à 695 et 705 sur le Crédit Foncier Algérien.

Les obligations émises par la Rente Mutuelle attirent très-vivement, et par divers motifs, les capitaux de placement. C'est un titre très-commode puisqu'il est établi en coupures de 100 francs. Le revenu est payable par trimestre. Ce revenu est supérieur à celui que donnent les valeurs de même ordre, puisqu'il est de 5 0/0 net de tout impôt. Le remboursement a lieu au moyen d'une prime croissante. Enfin, cette prime a pour garantie un titre de rente française. On adresse les ordres d'achat au siège social, 67, rue Saint-Lazare.

Les Forges, Laminoirs et Aciéries d'Ivry ont été constituées en Société anonyme au capital de 4 millions et demi. Le bénéfice annuel des usines attestés par les inventaires est de 500,000 francs. Le revenu annuel est donc de 10 0/0. L'action est entièrement libérée cette fois.

On négocie à 372.50 les obligations de la Compagnie des Eaux de Lyon et à 377.50 celles de la Compagnie des Eaux de Paris. Elles rapportent 45 fr. par an. Les obligations des Eaux d'Hyères qui donnent le même revenu et qui offrent toute garantie sont émises en ce moment à 287.50. C'est un placement de 5 1/4 au lieu de 4 0/0.

L'action de la Banque de Paris est à 1,220. Celle du Comptoir d'escompte fait 1,025. On est plus lourd sur le Crédit lyonnais qui rétrograde de 1,100 à 1,095.

Il n'y a plus qu'une seule cote sur les actions anciennes et nouvelles du Crédit général français depuis la distribution du dividende afférent à l'exercice 1880. Les cours vont de 775 à 780. On constate que le Crédit parisien semblait renoncer aux émissions. Cette Société prépare, en effet, des affaires qu'elle a en portefeuille et qui lui laisseront d'importants profits sans qu'elle ait besoin de faire appel au public.

L'action de la Société de dépôts et de comptes courants est à 721.25 et 722.50. On demande à 525 les actions de la Banque de dépôts et d'escomptes. Cette Société qui se propose surtout d'accepter des participations dans les grandes affaires financières a obtenu des résultats très-brillants dès son premier exercice. Les actionnaires vont se réunir en assemblée générale afin de constater l'augmentation du capital. La Banque de prêts à l'industrie est à 620. Le comptant multiplie ses achats à ce prix. Les titres qui ont concouru à la récente augmentation du capital se classent facilement. L'amélioration réalisée sur les cours est de 30 à 40 fr. depuis un mois, on s'attend à une continuation de la hausse. On signale, depuis quelque temps un mouvement satisfaisant sur la Banque européenne. Les actions entièrement libérées qui étaient, il y a huit jours à peine, à 200, se sont traitées hier à 217.50 et 221.25.

Chronique militaire.

Service de la réserve de l'armée territoriale.

Les hommes de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de la réserve de cette armée qui deviennent impropres au service actif doivent en faire la déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie. Celui-ci la transmet, avec une enquête sommaire appuyée d'un certificat médical, au commandant de recrutement, qui invite les hommes lui paraissant susceptibles d'être réformés à se présenter à la première séance de la commission de réforme.

Ceux qui n'auraient pas fait valoir un temps utile les infirmités dont ils peuvent être atteints ne seront plus admis, après la publication de l'ordre de mobilisation, à comparaitre devant les commissions de réforme, et ils seront dirigés sur leur corps où ils seront conservés. Les réservistes et territoriaux appelés à rejoindre directement les corps, et dont l'étude de santé paraîtrait douteuse devront se faire visiter par un mé-

decin. Cette visite donnera lieu à un certificat qui sera adressé, sans délai, par le gendarme au commandant de recrutement, lequel fera la visite, suivant le cas. Lorsque la visite aura été faite par un médecin civil, le certificat sera visé par le maire et accompagné d'un procès-verbal du brigadier de gendarmerie.

Seront appelés l'année suivante ceux qui auront été empêchés de rejoindre les drapeaux, lors de l'appel de leur classe, pour cause de maladie constatée, d'après les règlements que nous venons d'indiquer. Tout retardataire sera puni de prison: un jour, s'il ne se présente à la réunion que l'après-midi au lieu du matin; deux jours, s'il ne rejoint que le lendemain, et ainsi de suite jusqu'au délit d'insoumission. Le retardataire sera, en outre, retenu au corps après la période d'instruction, pendant un nombre de jours égal au nombre de jours de prison infligés, et il sera privé de toute permission pendant la durée de sa présence sous les drapeaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La représentation de *Jean Baudry*, par la troupe parisienne de M. Charles Masset, a eu lieu hier soir devant une belle salle. Le drame de M. Auguste Vacquerie, qui a vivement intéressé les spectateurs, a été superbement joué par M. Masset, M^{lle} Largillière et les autres interprètes.

ANGERS.

On lit dans *l'Etoile*:

« Une famille honorable de notre ville est en ce moment bien cruellement éprouvée. M. Chasle, notaire, a perdu quatre enfants en quinze jours, et aujourd'hui même un neveu. Une compassion profonde s'est emparée de toutes les âmes en face de ce malheur qui passe les événements ordinaires, et si l'expression de la sympathie publique ne peut, hélas! faire oublier de telles épreuves, peut-être servira-t-elle à les adoucir. »

— Dimanche, à deux heures, le général Bounetou a fait au 74^e régiment territorial la remise de son drapeau. Le 77^e de ligne et un détachement du régiment de cuirassiers étaient présents. Malgré la pluie, les boulevards et les alentours du Champ-de-Mars étaient remplis de spectateurs.

— Dimanche, dans l'après-midi, vers les deux heures, lisons-nous dans le *Patriote*, un jeune enfant, qui allait d'Angers aux Ponts-de-Cé; entendit une détonation partie d'un champ bordant la route. Il courut aussitôt dans la direction du bruit et aperçut un militaire gisant à terre et baigné dans son sang. A côté de lui était un revolver. Il donna l'alarme, et la gendarmerie d'Angers ayant été avisée, il fut procédé par ses soins à l'enlèvement du cadavre. Le jeune homme qui s'est porté à cet acte de désespoir est un sergent-major du 77^e de ligne.

TOURS.

Dimanche, à midi, le général Dusan a passé en revue les territoriaux nouvellement arrivés. Placé près du Palais-de-Justice, le général a vu défiler les troupes, musique en tête, dans un ordre parfait.

POITIERS.

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, des passant trouvèrent sur la place d'Armes, à Poitiers, un artillerie portant pour tout uniforme sa chemise et son dolman.

Étonné de voir un militaire dans ce simple appareil, ceux-ci s'empressèrent d'en informer la police. On conduisit le noctambule au bureau de la Place, et de là à la caserne Sainte-Catherine, où on lui fournit des effets, et pour logement le... clou.

Ce n'est que plus tard qu'on retrouva, sur la promenade du Petit-Blossac, les bottes, le pantalon et les autres accessoires de l'artillerie.

Cet égal il voilà un gaillard qui était diantrement surchauffé par une température de 6 degrés au-dessous de zéro.

Il est vrai que c'était le carnaval! Mais est-ce bien là une excuse?

(Courrier de la Vienne.)

SAINT-MAIXENT.

M. Lebrun, lieutenant-colonel au 134^e de ligne, a été nommé au commandement de l'École militaire de Saint-Maixent.

M. Vêroux, capitaine au 37^e de ligne, a été nommé professeur d'histoire et de géographie à la même École.

NIORT.

Le 31 mars, la Société d'agriculture des Deux-Sèvres tiendra un concours d'animaux gras à Niort. Ce concours sera général, on y admettra des animaux de toute région, à condition que l'exposant en sera le propriétaire authentique depuis au moins trois mois. Une exposition d'instruments sera annexée à ce concours.

Publications de mariage.

François Catillon, tailleur de pierres (veuf), et Augustine Hérisson, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Marché de Saumur du 5 mars.

Blé semence (l'ha)	50	120	—
Blé nouv. (l'ha)	21	50	—
Froment (l'ha)	21	50	—
Halle, moy. 77	21	17	—
Seigle	75	14	10
Orges	65	10	95
Avoine bar.	50	10	—
Fèves	75	15	—
Pois blancs	80	32	—
— rouges	80	26	—
Colza	65	—	—
Chenevis	50	13	—
Farine, culas	157	58	—
Huile de noix	50	—	—
Huile de chene	50	—	—
Graine trèfle	50	—	—
— luzerne	50	—	—
Foin (dr. c.)	780	90	—
Luzerne	780	90	—
Paille	780	50	—
Amandes	50	—	—
Cire jaune	50	190	—
Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
— qualité (52 k. 500)	43	—	—
— 2 ^e	40	—	—
— 3 ^e	38	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1880	1 ^{er} qualité	225	à 250
Id. 1880	2 ^e id.	150	à 200
Ordin., env. de Saumur 1880	1 ^{er} id.	115	à 140
Id. 1880	2 ^e id.	105	à 130
Saint-Léger et environs 1880	1 ^{er} id.	120	à 140
Id. 1880	2 ^e id.	110	à 130
Le Puy-N.-D. et environs 1880	1 ^{er} id.	100	à 120
Id. 1880	2 ^e id.	95	à 110
La Vienne, 1880	1 ^{er} id.	90	à 110
ROUGES (2 hect. 30).			
Souza et environs, 1880	1 ^{er} id.	150	à 180
Id. 1880	2 ^e id.	140	à 170
Champigny, 1880	1 ^{er} qualité	160	à 190
Id. 1880	2 ^e id.	150	à 180
Id. 1880	3 ^e id.	140	à 170
Varrains, 1880	1 ^{er} id.	150	à 180
Varrains, 1880	2 ^e id.	140	à 170
Bourgueil, 1880	1 ^{er} qualité	160	à 190
Id. 1880	2 ^e id.	150	à 180
Id. 1880	3 ^e id.	140	à 170
Id. 1880	4 ^e id.	130	à 160
Restigné 1880	1 ^{er} id.	150	à 180
Id. 1880	2 ^e id.	140	à 170
Chinon, 1880	1 ^{er} id.	150	à 180
Id. 1880	2 ^e id.	140	à 170
Id. 1880	3 ^e id.	130	à 160
Id. 1880	4 ^e id.	120	à 150

Faits divers.

Le *Petit Marseillais* fait le récit d'une aventure émouvante arrivée en pleine mer. Le navire voilier *A.-C.-L.*, de Nantes, était parti le 23 février du port de Marseille, pour se rendre à Catane (Sicile). L'équipage s'aperçut tout-à-coup que son capitaine n'était plus dans son état normal. Il se mettait à tout moment à genoux, faisait des signes de croix, puis commandait des manœuvres insensées.

— Je viens, dit-il un jour à ses hommes, de tuer une femme à Marseille; j'ai hérité ainsi de 80,000 francs. Il y a 2,000 francs pour chacun de vous, si vous m'aidez à gagner le port de Cette, qui est mon salut.

Un autre jour, le capitaine, brisant la boussole et tous les instruments destinés à diriger le navire, voulut se jeter à la mer. On dut enfin le transporter et l'enfermer à clef dans une cabine.

Mais l'anxiété de l'équipage était à son comble. Comment, en pleine mer, sans boussole, sans instruments, retrouver sa route ou même la côte? Le second veut mettre le cap sur Marseille, mais ses efforts couraient le risque de rester inutiles, lorsqu'on fit la rencontre d'un navire grec qui put indiquer heureusement la véritable direction. Le navire et l'équipage étaient sauvés!

Quant au capitaine, il a été, au débarquement, reconnu atteint d'aliénation mentale.

On écrit du canton de Corliège à la *Sentinelles du Jura*:

« Il vient de se passer ici un fait qui est de nature à donner naissance aux complications les plus singulières qui se puissent

imaginer. Le conseil municipal dernièrement élu a placé à sa tête un maire nouveau. Quelques jours après l'élection, ce maire se trouve dans l'obligation de marier deux de ses administrés. Ne sachant comment s'y prendre, le brave magistrat, qui n'y entendait pas malice, aurait dit à son prédécesseur: Rends-moi donc le service de marier ces gens-là. Celui-ci ne se fit pas prier. Comme aux beaux jours de son administration, il ceignit l'écharpe municipale et reçut, dans la forme légale, les serments des deux conjoints. Le mariage religieux eut lieu à la suite du mariage civil; les invités célébrèrent consciencieusement la noce, trop consciencieusement même, si l'on en croit les on-dit, car ils n'auraient même pas attendu la sortie de l'église pour attaquer le champagne; enfin il est à croire que le nouveau couple n'imita pas la réserve de Tobie. Malheureusement, on vint annoncer un beau matin à nos deux tourtereaux que l'acte qui les unissait était radicalement nul.

« Vous pensez peut-être que cette nouvelle leur mit le désespoir dans l'âme. Loin de là, ils prirent la chose le mieux du monde. Puisque notre mariage ne vaut rien, aurait dit le jeune époux, nous allons recommencer. Seulement, il est nécessaire de faire une nouvelle noce et c'est chose coûteuse. Comme c'est M. l'ex-maire qui nous met dans ce cas-là, c'est lui qui doit payer. Je lui demande donc six cents francs à titre de dommages-intérêts et pour boire à sa santé.

« L'affaire en est là. Si vous l'avez pour agréable, je vous ferai connaître la façon dont elle se terminera. »

CONSEILS ET RECETTES.

La bonne mère nature a semé avec abondance dans nos campagnes les *pissenlits*, qui méritent, autant que le cresson, d'être appelés la santé du corps.

Manquez-vous d'appétit? Votre estomac réclame-t-il un fortifiant? Mangez des pissenlits! Avez-vous des boutons, des démangeaisons? Votre sang qui travaille à l'approche du printemps a-t-il besoin d'être épuré? Mangez encore des pissenlits!

Vous pourrez aussi, dans les mêmes occasions, boire de la tisane de pissenlit, qu'on prépare soit en versant de l'eau bouillante sur le vert de la plante, soit en faisant bouillir les racines.

UN VIEUX MÉDECIN.

Quand un cheval de trait a fourni une longue course, une des meilleures choses au monde à lui donner est un litre de gruau dans un seau d'eau, après avoir bien mélangé la partie solide à la partie liquide.

Cette boisson rafraîchit l'animal, le fortifie et le désaltère; elle prépare son estomac à recevoir une nourriture plus compacte.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 mars 1881.

Versements de 166 déposants (27 nouveaux), 22,077 fr. » c.

Remboursements, 19,372 fr. 48 c.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — La fête de Victor Hugo, par A. Brunet. — Théâtres, par Damon. — Mars, par X. Dachères. — Une fête au Cercle des arts libéraux, par H. V. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Une course de lévriers, en Angleterre, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Causerie de la Ménagère, par Marceline. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Fête de Victor Hugo: ovation populaire devant l'hôtel de l'avenue d'Eylau. — Mars. — *En Hiver*, tableau de M. L. Rossi. — Fête au Cercle des arts libéraux. — Théâtre de Nice: *le Partisan*, opéra en quatre actes, de MM. Mario Uchard et E. Cabrol; musique de M. le comte d'Osmond, acte IV. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Course de lévriers en Angleterre. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Il est à remarquer que nos voisins Belges s'occupent beaucoup de la mortalité des enfants et des moyens d'y remédier. Aussi viennent-ils de décerner une médaille d'or au célèbre Biberon-Robert.

On se rappelle qu'en 1877 un grand nombre de docteurs ont adressé à l'Assemblée nationale une pétition demandant que l'usage du Biberon-Robert fût obligatoire dans les crèches et maternités.

Une commission compétente l'approuva et la renvoya au ministère de l'intérieur. A quand donc la solution?

AGENCE à Doué-la-Fontaine rue de Tannay

ALAN ET C^{ie} Banquiers

AGENCE à Montreuil-Bellay rue des Forges

18, rue Beaurepaire, Saumur.

Emprunt en Rentes amortissables 3 0/0.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, sans frais, au siège de la Société, tous les jours, de 9 heures à 4 heures, 18, rue Beaurepaire.

Le lundi de chaque semaine à Doué-la-Fontaine, et le mardi à Montreuil-Bellay.

N'ACHETEZ RIEN sans réclamer de vos Fournisseurs des

COUPONS COMMERCIAUX

C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Succursale de Saumur, rue Saint-Jean, 29.

Les actions Banque de Prêts à l'Industrie sont introuvables à 620, cette valeur étant devenue d'une extrême rareté sur le marché. Aussi les capitalistes, désirant vainement en acheter, tourmentent leurs capitaux, d'une façon non moins sûre, vers les actions nouvelles de l'Union Immobilière qui se souscrivent à 560 francs et qui présentent sécurité parfaite, bons dividendes et plus-value assurée.

L'action et l'obligation Matériel agricole, un instant discréditées sans causes, redeviennent l'objet d'une faveur justement méritée que l'admission probable à la Bourse ne fait qu'accroître.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Émission d'Obligations Communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 DE 100 FRANCS ET DE 500 FRANCS, au porteur ou nominatives.

Ces Obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort, qui auront lieu les 3 février et 3 août de chaque année.

Les intérêts sont payables: A Paris, au CRÉDIT FONCIER, dans les départements, AUX TRÉSORIERS GÉNÉRAUX ET AUX RECETTES PARTICULIÈRES, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues:

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19; DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-pronon-

cées, ont été parfaitement guéris par la Revalesscière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalesscière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant

rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalesscière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalesscière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalesscière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et déve-

opper singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalesscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez M. COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, qui de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		
3 %	85 25	10		Crédit Foncier colonial	635		C. gén. Transatlantique	563 75		1 25	
3 % amortissable	86 55	05		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1707 50	7 50	Canal de Suez	1755	25		
4 1/2 %	114 15			Obligations foncières 1877	362 50	25	Société autrichienne	640			
5 %	120	05		Obligations communales 1879	461		OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	513			Oblig. foncières 1879 3 %	460 50		Est	388			
Obligations du Trésor nouvelles	510			Soc. de Crédit ind. et comm.	745		Midi	390 50			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210			Crédit mobilier	775	15	Nord	392			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502			Crédit Foncier d'Autriche	830		Orléans	389			
— 1865, 4 %	525			Est	792 50	2 50	Ouest	388			
— 1869, 3 %	401			Paris-Lyon-Méditerranée	1602 50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	388 75			
— 1871, 3 %	395			Midi	1175		Paris (Grande-Ceinture)	392			
— 1873, 4 %	520			Orléans	1749		Paris-Bourbonnais	389			
— 1876, 4 %	519			Orléans	1420	10	Canal de Suez	580			
Banque de France	4150			Ouest	870						
Comptoir d'escompte	4018 75	3 75		Compagnie parisienne du Gaz	1610						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir.
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ POINEAU-BROUILLY.

Les créanciers de la faillite de la dame Marie Brouilly, veuve du sieur Jean Poineau, marchande de chaussures à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, au Palais-de-Justice, le vendredi 25 mars 1881, à une heure du soir.

Le greffier, L. BONNEAU. (164)

Etude de M^e DEFOY, huissier à Doué-la-Fontaine.

VENTE VOLONTAIRE POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 13 mars 1881, à midi, à la ferme d'Écolliers, commune de Louresse-Rochemenier.

M^e DEFOY, huissier à Doué, procédera, à la requête de M. Marionneau, fermier, occupant ladite ferme, à la vente aux enchères publiques des bestiaux et instruments d'agriculture lui appartenant, consistant en :

Deux bœufs âgés de 6 ans, — 4 vaches laitières, — 3 veaux d'un an, — une taupe de 2 ans, — une génisse de 7 à 8 mois, — 20 moutons et brebis, agneaux, — une chèvre, — 3 porcs, — une jument âgée de 8 ans, — un poulain d'un an et une pouliche du même âge, — 2 charrettes à bœufs, — 2 charrettes à cheval, — une carriole suspendue sur ressorts, — plusieurs charrettes, — herbes, — fourches, — courroies et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON CLOS DE MURS, Situé à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, JOLIE MAISON FRAICHEMENT RESTAURÉE, Située rue de la Grise, n° 11. S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, APPARTEMENT AVEC BEAU MAGASIN Rue du Marché-Noir, n° 19. S'adresser à M. RIVAUD. (119)

ON DESIRE se mettre en relations avec quelques négociants, agriculteurs-expéditeurs, pouvant livrer régulièrement : œufs, volailles et asperges, etc. Achats à bonnes conditions. Ecrire à M. D. MAHIEU, négociant en denrées, 13, rue des Champs-Saint-Germain, aux Lilas (PARIS).

AVIS

M. VERNERY Opticien Spécialiste à Pontivy (Trente ans de pratique).

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes en verre cristal de roche, les seules brevetées, s. g. d. g., à l'Exposition de 1878.

M. VERNERY est visible de 9 heures à 5 heures, hôtel de Londres, à Saumur, pendant 10 jours.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

Grand choix de montures, lunettes pince-nez or, argent, acier, écaille, baromètres, longues-vues, jumelles.

NOTA. — M. VERNERY vend en confiance et à prix fixe. (138)

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSÉ du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)



1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE PARIS 1878

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT PRÉPARÉ PAR LES RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

ASPERGES

Dites fondantes, de Lamotte-Beuvron, ou ASPERGES MANGE-TOUT Race améliorée d'Argenteuil. Grosseur énorme, parfum exquis (Nombreuses récompenses). Ces asperges sont remarquables par la propriété qu'elles possèdent de pouvoir être mangées presque jusqu'au talon.

Griffes de deux ans, le 100... 10 fr.
Griffes d'un an, le 100... 7 fr.
Brochure concernant la culture de l'asperge... 1 fr. 25.
Engrais spécial pour l'asperge, l'hectolitre... 20 fr.
S'adresser à M. RONCERAY, producteur à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). (89)

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste, 19, rue Royale, Saumur, Au premier.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements, Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du Dr COUREN, avec lequel on peut se traiter seul; 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence). Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

Saumur, imprimerie de P. GODDET.